

Contact : secretaire@tcgm.fr

Bulletin d'adhésion - rev3
2019-2020

valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

GRIMPEURS AUTONOMES

14 -99 ans

Les grimpeurs doivent justifier d'un niveau minimum vérifié par une validation d'acquis.
Les mineurs doivent grimper avec un adulte autonome.

L'inscription ne sera effective qu'une fois votre dossier complet reçu et validé

à faire parvenir à

Guillaume Serton - Les Tire-Clous du Grand Manti – 271 rue de la grande terre - 38660 LE TOUVET

Nom :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Téléphone :
Prénom :	Mail :	
Date de naissance :	Contact en cas d'urgence	
Adresse :	Prénom Nom :	
	Téléphone :	
<input type="checkbox"/> Conjoint(e) / <input type="checkbox"/> Responsable Légal(e) / <input type="checkbox"/> Ami(e) / <input type="checkbox"/> Enfant		
J'autorise l'affichage par le club de ma photo sur le site web ou les réseaux sociaux :	J'autorise le club à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club	J'autorise Vertic'O à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Créneaux accessibles en libre	Lundi : 20h30 - 22h00 : PAN Saint-Vincent de Mercuze	Total : A + B - C =
	Mercredi : 19h30 - 22h30 : Gymnase du Collège du Touvet	
	Vendredi : 20h30 - 22h30 : Gymnase du Collège du Touvet	
Adhésion au club	<input type="checkbox"/> 101 € (sans licence FFME) <input type="checkbox"/> 96 € (avec licence FFME)	A = (part obligatoire)
Licence FFME <i>(obligatoire pour les compétiteurs)</i>	<input type="checkbox"/> adulte : 62,50 € <input type="checkbox"/> - de 18 ans : 48 € <input type="checkbox"/> famille : 34 € <small>d'ici le 31 août 2020</small>	B =
Options d'assurance FFME	<input type="checkbox"/> Base + : 3€ <input type="checkbox"/> Base ++ : 10 €	
Activités supplémentaires FFME	<input type="checkbox"/> Ski de piste, Slackline: 5 € <input type="checkbox"/> Trail : 10 € <input type="checkbox"/> VTT : 30 €	
Assurance MAIF	<input type="checkbox"/> Sports cat 1: 53,07 € <input type="checkbox"/> Cat 2 : 32,11 € <input type="checkbox"/> Cat 3 : 13,92 €	
Réduction (ou autre moyen de paiement) :	<input type="checkbox"/> Adhérent 2 (10€) <input type="checkbox"/> Adhérent 3 ou + (20€) <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi (15€)* <input type="checkbox"/> Pass sport (15€) <input type="checkbox"/> Pass Région (30 €)	C =

**sur présentation d'un justificatif pôle emploi lors de l'inscription*

<p>Mon inscription peut être traitée car j'ai fourni :</p> <input type="checkbox"/> Le bulletin d'inscription recto – verso complet <input type="checkbox"/> Le règlement (chèque(s) à l'ordre de TCGM) <input type="checkbox"/> Un certificat médical de moins de 3 ans
--

Conditions d'adhésion

- Le club d'escalade les Tire-Clous du Grand Manti - Grimpe en Grésivaudan (TCGM), est une association sportive régie par la loi de 1901, agréée pour l'escalade par Jeunesse et Sports (n° 3807036) et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (n°38095). Elle fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles.
- Le règlement intérieur permet de vous informer sur le fonctionnement du club et le déroulement de ses activités.
- **Toute adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'association et du règlement propre aux structures et locaux sportifs où se déroulent les activités du club** (cours, créneaux libres, compétitions, manifestations) par tous les membres de l'association ou leur représentant légal sans exclusion.

Procédure d'adhésion

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte à l'exception du **certificat médical qui doit être fourni avant le premier cours**.

L'inscription est ferme, il n'y a pas de cours d'essai. Toutefois, ceux qui souhaitent tester l'activité peuvent être inscrits sur liste d'attente. Si une place est disponible après la période d'inscription, la personne sera invitée à venir à un cours et choisira ensuite de s'inscrire ou non.

En cas de désistement pour raisons médicales ou pour cause de déménagement, un remboursement partiel est accordé sur présentation de justificatifs. Est remboursé le coût de l'inscription au prorata du temps restant sur l'année. Le coût de l'adhésion et de l'assurance n'est pas remboursé.

En cas de désistement pour toute autre raison, il n'y a pas de remboursement.

Certificat médical

A l'exception des ouistitis, **un certificat médical est nécessaire**.

Il est valable 3 ans. Il doit comporter pour les adultes compétiteurs et TOUS les enfants la mention de "non-contre-indication à la pratique sportive en loisir ET en compétition".

Pour les adultes non-compétiteurs seule la mention de "non-contre-indication à la pratique sportive en loisir" est nécessaire.

Licence/assurance FFME : la licence FFME n'est **pas obligatoire** cette année, **sauf pour les compétiteurs**.

Pour une pratique autonome (hors encadrement) de la montagne ou de l'escalade, l'assurance de la licence FFME (ou la complémentaire I. A. Sport+ de la MAIF) sera indispensable dans le cas où votre assurance personnelle ne couvre pas ce type d'activité.

Bordereau à remplir obligatoirement

J'atteste avoir pris connaissance :

- des conditions d'adhésion,
- de la charte du grimpeur autonome
- de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire d'assurance soit avec ma licence FFME, soit avec la MAIF (I. A. Sport+).

Fait à Le Signature

(pour les mineurs signature des parents ou du représentant légal)